

Séance du 30 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Dénomination de la voirie du lotissement Lahitte

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le trente janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24/01/2023

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Gaelle DUMARTIN, Paul MARTINET, François DEDEBAN, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT, Laurent DUMARTIN, Joel VIDOT et Gérard DUYTSCHÉ

Absent excusé :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur Laurent DUMARTIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à la rue du lotissement Lahitte

Pour faciliter le repérage, le travail des services publics, pour le développement du réseau de télécommunication, il convient de renommer la voirie du « lotissement Lahitte ».

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- ◆ **ADOpte** la dénomination suivante : « Lotissement Lahitte »;
- ◆ **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

